

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERAL  
Séance du Mardi 03 novembre 2015**

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents : Mme Denise BUHL, Maire M André SCHICKEL, Mme Charlotte WODEY, M René SPENLE, adjoints, M Robert GEORGE, M Thomas LITZLER Mme Danielle TRAPPLER, , M Stéphane ROESS, M Denis THOMANN, Mme Manuela VIEIRA, Mme Catherine WEBER, Mme Régine ZINGLE, Mme Christiane BEZOLD ,M Bertrand SPIESER,;

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Chantal HEIL à Mme Christiane BEZOLD

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Patrick ALTHUSSER.

## Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Vente de terrain
3. Adhésion de la communauté des communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut Rhin
4. Révision des fermages
5. PEDT 2015
6. Votes de crédits Budget Eau-Assainissement et Budget Général
7. Bel'Air : Devis travaux
8. Communication – urbanisme
9. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
10. Divers

----- \* -----

### **Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09 septembre 2015.

**Point 2 - Vente de terrains : D 2015-09-57**

M. et Mme Philippe EDEL, propriétaires de la maison d'habitation 17 chemin de la Wormsa (anciennement SCOTTE) souhaitent acquérir une bande de terrain communal adossé à leur propriété côté NORD OUEST afin de se mettre en conformité avec le règlement du PLU ainsi que la parcelle attenante côté EST pour bénéficier d'une pâture pour des animaux.

Après discussion et tenant compte des prix pratiqués par ailleurs pour des terrains équivalents et après en avoir débattu en commission d'urbanisme élargie,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- ✓ de vendre une bande de terrain d'une largeur d'environ 4 mètres de la parcelle communale cadastrée section 30 n° 26 « Burg » au nord-ouest des parcelles de M. Mme EDEL cadastrée section 30 n° 12 & 24 au prix de 2.100€/are TTC ;
- ✓ de vendre la parcelle communale cadastrée section 30 n° 10 (3.77ares) au prix de 210€/are TTC tenant compte de la nature du terrain) ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé par l'étude notariale de Munster et éventuellement d'un notaire au choix des acquéreurs ;
- ✓ de prendre acte que les frais de géomètre et de notaires seront pris en charge par M. et Mme EDEL.

**Point 3 - Adhésion de la communauté des communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut Rhin D 2015-09-58 :**

Vu les articles L.5211-18 et suivants de code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la délibération du comité syndical du 7 septembre 2015 ;

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la communauté de communes du Ried de Marckolsheim adhère au syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

CONSIDERANT que le comité syndical du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la communauté de communes du Ried de Marckolsheim ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim au syndicat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **DECIDE à l'unanimité**

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- de demander à Messieurs les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du syndicat.

#### **Point 4 : Révision des fermages D 2015-09-59 :**

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les prix des «kritters et pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (1.61% entre 2014 et 2015), comme suit :

<b>* <u>KRITTERS</u></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
M. BRAESCH Michel 31, rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait 5,74 €	5.83 €
M. AYLIES Patrick 19, Chemin de la Wormsa à Mittlach	Forfait 5,74 €	5,83 €
M. SCHICKEL André 43, rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait 5,74 €	5,83 €
<b>* <u>PATURAGES</u></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
M. WEHREY Michel 19, rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha à 12.70 € =	618.87 €	628.76 €
M. EHRHARD Martin Kleinfeld à Metzeral 8 ha 25 à 15.88 € =	131.01 €	133.11 €
M. BRAESCH J.Marc 1 rue de la gare Breitenbach 2 ha à 19.05 € =	38,68 €	39.30 €
M. SCHICKEL André 43 rue Altenhof à Metzeral 1 ha à 27.00 € =	27,41 €	27.85 €
M. RINALDI Francis 20, rue de la Gare à Metzeral Forfait	22,89 €	23.26 €
M. MATTER Jean Claude 19, rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha 89 à 14.63 € =	726.10 €	737.82 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- d'appliquer la hausse de 1.61% aux tarifs 2014 ci-dessus pour les fermages de 2015.

#### **Point 5 : P.E.D.T. 2015 D 2015-09-60 :**

Dans le cadre de l'aménagement de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Metzeral, en collaboration avec celles de Mittlach et de Sondernach a décidé de mettre en place dès la rentrée 2014 un projet éducatif territorial (PEDT) pérennisé sur 2015.

Celui-ci est géré par l'association « Les Trolles » à l'issue du temps scolaire le lundi et le jeudi.

L'état verse un fonds à chaque commune qui équivaut à 50€/enfant.

Il est à préciser que la participation des parents s'élève à 20€/ activité/enfant/trimestre.

Le tableau présenté ci-dessous est commenté et expliqué par Mme Manuela VIEIRA, Présidente de l'Association « Les Trolles ».

#### **BUDGET du PEDT (Janvier à décembre 2015)**

Dépenses			Recettes		
	<b>Frais intervenants</b>	<b>16 700 €</b>		<b>Parents</b>	<b>2 800 €</b>
	<b>Matériel</b>	<b>1 500 €</b>		<b>Prestations CAF</b>	<b>2 200 €</b>
	<b>Déplacement</b>	<b>200 €</b>		<b>Subvention Metzeral</b>	<b>7 800 €</b>
				<b>Subvention Sondernach</b>	<b>3 100 €</b>
				<b>Subvention Mittlach</b>	<b>2 500 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 400€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>18 400 €</b>

Afin de permettre le versement de cette somme sur l'exercice 2015, il y a lieu de procéder au virement de crédits suivant, sachant qu'il n'impacte pas l'équilibre du budget :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>6574 subventions</b>	2 000,00 €
<b>6554 contributions organismes de regroupement</b>	- 2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Ces explications données, le conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- d'accorder une subvention d'un montant de 7.800€ à l'association « Les Trolles » au titre de 2015 ;
- de voter le virement de crédits tel que mentionné ci-dessus.

**Point 6 - Vote de crédits Budget Eau-Assainissement et Budget Général D 2015-09-61 :**

➤ **Budget EAU-ASSAINISSEMENT**

En vue du règlement de factures relatives :

- d'une part l'achat de compteurs d'eau
- d'autre part, à des travaux imprévus sur le réseau AEP, il y a lieu de virer les crédits suivants, sans que cela n'impacte le budget :

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
2315 travaux	-16 000,00 €
2156 matériels d'exploitation	2 000,00 €
2158 autres	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

En vue de procéder aux premiers amortissements d'investissements réalisés en 2014, et payer la redevance pour prélèvement due à l'Agence de l'Eau, il y a lieu de voter les crédits complémentaires suivants :

<b>EXPLOITATION</b>	
<b>DEPENSES</b>	
6811 dotations aux amortissements	3 100,00 €
701249 Redevance prélèvement	2 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 800,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
704 travaux	3 000,00 €
7011 eau	2 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 800,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	
28156 Amortissement matériel	2 500,00 €
28158 Amortissement autres	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100,00 €</b>

➤ **Budget GENERAL**

A la demande de la Trésorerie, les titres de recettes 2014 émis à l'encontre d'ORANGE pour la location du local de l'autocommutateur rue de la gare ont été annulés sur l'exercice 2015 pour non-paiement et réémis sur 2015. Aussi, afin de rétablir les crédits au chapitre 67, il y a lieu de voter les crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
6713 Titres annulés sur exercice antérieur	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
752 Loyers	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>

Après explications données par Madame le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- de procéder aux ajustements comptables tels que définis ci-dessus.

**Point 7 : Bel'Air : Devis travaux : (D 2015-11-62)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le juge commissaire, en charge de la liquidation de la Sté « Bel'Air » avait accepté le rachat par la Commune, des bâtiments restants au 41 Grand'Rue – propriétés de la société – au prix de 50.000 €.

Une réunion a été diligentée par la Commune cet été, lors de laquelle ont été invitées les entreprises déjà présentes sur le site ainsi que celles intéressées pour une éventuelle implantation, avec des besoins différents en terme de surfaces.

Elle rappelle également les objectifs poursuivis par la Commune, soit :

- éviter que ces bâtiments ne deviennent une friche industrielle
- permettre à des artisans ou autres de pouvoir disposer de bâtiments afin d'exercer ou de pérenniser leur activité, dans la lignée de ce qui s'est fait pour la 1ere tranche de réhabilitation du site;
- réhabiliter les bâtiments restants, dans un souci de mise aux normes et d'en prendre la maîtrise d'ouvrage afin d'harmoniser l'intérieur et l'extérieur des différents lots qui seront constitués.

Des devis ont été présentés pour les travaux (reproduits ci-dessous) et ont été commentés par Madame le maire qui précise que le moment venu, une procédure d'appel d'offres devra être enclenchée :

Récapitulatif des offres pour la réhabilitation du site BEL'AIR"

Objet	Nom de l'entreprise	Montant H.T
Acquisition du bâtiment		50 000,00 €
Diagnostic amiante	National diagnostic	1 333,33 €
Désamiantage	Alter	125 006,00 €
Ascenseur	Feller industries	68 603,00 €
Vitrage bâtiment	Corrado Valentin	287 313,60 €
Bardage bois	Schoenenberger	80 000,00 €
Location échafaudage pour bardage	EURO ECHAFAUDAGE	13 957,60 €
<b>TOTAL :</b>		<b>626 213,53 €</b>

- revendre par lots à l'issue des travaux sans chercher à en faire une opération financière ;

Après discussion, Mme Christiane BEZOLD souligne qu'il serait souhaitable de ne pas imputer l'intégralité des éventuelles subventions sur le prix de revente des lots,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- Prend acte du montant prévisionnel des travaux,
- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière.

## **Point 8 - Communication - Urbanisme :**

### **Communication - Urbanisme :**

➤ ***Communication :***

SDIS : l'avancement des travaux de terrassement pour la construction de la caserne des sapeurs-pompiers suit son cours ;

ERDF : le démantèlement des transformateurs a démarré rue de la Gare et va se poursuivre au Kleinfeld ;

Chemin du Fischboedlé : suite à la consultation lancée cet été, l'entreprise Habecker a été retenue pour un montant de 31 000 € (Aide de l'Etat : DETR : 20 %) ; les travaux sont actuellement en cours sur 2,2 kms à partir de Fischboedlé jusqu'au Kerbholtz ;

Cimetière : la canalisation d'eau a été enfouie jusqu'à la partie catholique ; L'élagage a été effectué le long du trottoir menant au cimetière ;

Bel'air : le géomètre est intervenu pour une première division -> des négociations seront entreprises avec les potentiels acheteurs ; Une nouvelle étude de désamiantage est en cours ;

➤ ***Urbanisme :***

#### Certificat d'urbanisme :

- Me BINGLER : Munster : CU d'information immeuble « Steinwasen » (Propriété BRAESCH)
- Me BINGLER : Munster : CU d'information immeuble 1, rue du Hohneck (Propriété HISSLER)
- Me MULHAUPT : Colmar : CU d'information maison 27, route de Mittlach (propriété HERRGOTT)
- Me ARMANDET : Bourges : CU d'information parcelles Section AI n° 235, AM n° 135, 138, 4 n° 146, 13 n° 133 et 135, 17 n° 19. (Propriété Ritzenthaler)
- Me BURDLOFF, Ingersheim : CU d'information propriétés SPENLE 1 rue de Sondernach et 47 Grand'Rue

#### Déclaration préalable :

- KEMPF Jean Martin : ravalement des façades 2, Grand'Rue
- VUILLAUME Laurent : remplacement d'une porte de garage 16 rue du Buhl
- BUHL Daniel : remplacement des tuiles à l'identique 63 rue Altenhof
- HOLTZINGER Thomas : pose de 2 capteurs solaires 21, Grand'Rue
- EHRHARD Jean Claude : remplacement tuiles fibro-ciment sur toit 22, rue du Buhl
- SCHOTT Véronique : pose de 2 fenêtres de toit 5 rue Obermatt

#### Droit de préemption urbain :

- Vente de la maison 27, route de Mittlach (Propriété HERRGOTT) à M. Mme Zakaria KEBBATI de Munster.
- Vente atelier 1 rue du Hohneck (Propriété HISSLER) à M. Christophe BARTH de Sultzeren.

- Vente parcelle section AI n° 62 (propriété KEMPF JM) à M. Mme Gilles BATO.

### **Point 9 : Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux :**

#### **Commission scolaire, périscolaire, jeunesse :**

Mme Manuela VIEIRA rend compte au conseil municipal des dernières informations :

Une réunion du Conseil d'école a eu lieu Vendredi 16 octobre :

- Les prévisions d'effectifs de 2016 laissent préjuger d'une fermeture de classe en maternelle (30 enfants scolarisés sont prévus alors qu'il en faudrait 33) ;
- Les projets d'école ont été discutés ;
- Une évaluation nationale des CE2 a eu lieu 55,3 % réussite en français et 72,3 % en maths
- L'Ecole remercie la commune pour les photocopies des livrets ainsi que pour l'aire de jeux installée cet été;
- Un projet de classe de mer sera étudié pour 2017 ;
- Une fête de Noël sera organisée le 18 décembre place de la mairie ainsi qu'une crémation des sapins le 8 janvier 2016, à l'initiative des écoles, des Wormsa wackes ;
- Lors de l'élection des représentants des parents d'élèves un taux de participation de 46 % a été constaté (119 électeurs 56 votants) ;
- 

Trolles : L'association participera à la fête de Noël et s'occupera des décorations de tables pour la fête de Noël des aînés ;

Préalablement à la fête d'Halloween, un tract a été distribué dans les boîtes aux lettres demandant aux personnes d'accrocher des bonbons à la porte afin de ne pas les déranger a été très apprécié.

L'Association des parents d'élèves, Les Wormsa Wäckes : une fête d'halloween a été organisée le 31 octobre avec un défilé suivi d'un concours de déguisement à la salle des fêtes : la population a massivement participé ; il sera nécessaire de revoir la sécurité l'année prochaine.

CMJ : La commission municipale des jeunes participera lors de la commémoration du 11 novembre ainsi qu'à la fête des personnes âgées.

#### **Commission évènementiel :**

Préparation des salles pour les vins d'honneur à l'occasion du 8 novembre (messe du Souvenir) et du 11 novembre (commémoration).

#### **C.C.A.S. :**

Le Fonds de solidarité a tenu une réunion le 8 octobre qui portait sur le problème des demandeurs d'asile ;

#### **Commission sécurité :**

M. Thomas LITZLER rend compte au Conseil de la réunion qui s'est tenue le 27 octobre où il a

été question des normes incendie dans les bâtiments publics.

Il est nécessaire de prévoir la mise en place de plans d'évacuation, la pose d'extincteurs et une réflexion devra être menée sur les issues de secours dans les différents bâtiments.

**Point 10 : Divers :**

Programme du 11 novembre : 9h45 Chêne Millet – 10h25 rassemblement place de la mairie -> une délégation militaire du 27<sup>e</sup> BCA honorera la commune de sa présence (piquet d'honneur de 23 militaires) ;

Fête de Noël : préparation de la salle samedi 19 décembre à 14h ; rendez-vous dimanche 20 décembre à 11h00 ;

Elections régionales : Le planning des permanences a été élaboré pour les 6 & 13 décembre prochain ;

Maison du fromage : un audit est en cours et devra être soumis aux communes détenant des parts sociales ;

Eclairage public : Mme Christiane BEZOLD souligne que l'éclairage public est défaillant dans le secteur gare et trouve cela inacceptable ; Mme le Maire lui répond qu'une nouvelle mise en demeure sera faite sans délai. Le démantèlement de l'ancien transformateur a pris plus de temps que prévu et le raccordement du nouveau n'était pas envisageable avant, toutefois elle rejoint sa conseillère sur le fait que cette situation est intolérable ;

Madame le Maire informe le conseil que la consultation effectuée par la CCVM pour le compte des communes ayant des contrats de fourniture d'électricité supérieurs à 36 KVa, (Cf. délibération du 09/09/2015) a conclu à l'attribution du marché de fourniture d'électricité à EDF pour un montant annuel de 5 775 € (contre 6 931 € avant consultation).

La séance est levée à 23h10.

Le Maire

Denise BUHL